Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20261105-DPEJS_26_11_01-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 5 novembre de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 30 octobre 2026, s'est réuni à Douarnenez, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25
Jocelyne POITEVIN, André GUILLEMOT, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Sylvie VIGOUROUX-BUREL, Jean-Loup THIVET, Françoise PENCALET, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, Isabelle STEFANUTTI, François GUET, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Philippe CORNEC, Marie-Pierre COSQUER.
Pouvoirs : Philippe LE MOIGNE, pouvoirs à André GUILLEMOT
Gildas HEMERY, pouvoirs
Marie-Pierre GUILCHER, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
François PHILIPPE, pouvoirs à Marie-Pierre BARIOU
Christelle DRÉANO, pouvoirs à André GUILLEMOT
Catherine LAMOUR – GENTRIC, pouvoirs à Marie-Pierre COSQUER.

Excusé : Gaëtan OLIVIER

Secrétaire de séance : François GUET

**DELIBÉRATION N° DPEJS-26-11-01**

**OBJET : Dépôt d'une demande d'agrément « Service civique » auprès du Service Départemental Jeunesse Engagement Sport (SDJES)**

**Rapporteur : Françoise LAOUENAN – LE LEC**

**Vu** la Loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 8 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou d'une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'Etat).

Les jeunes accomplissent une mission d'intérêt général, d'au moins 24 heures hebdomadaires, dans un des 10 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation, et ciblés par le dispositif. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisent la cohésion nationale et la mixité sociale.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toute origine sociale et culturelle pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.

La délivrance de l'agrément est appréciée au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires. Sa durée maximale est de 3 ans.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20261105-DPEJS_26_11_01-DE

Le service civique donne lieu à une indemnité d'un montant de 504,98 euros versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. Une indemnité complémentaire de 114,85 euros par mois est versée par la collectivité au volontaire, en espèce ou en nature.

Un tuteur est désigné au sein de la structure d'accueil. Il est chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la collectivité de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

**Vu l'avis favorable de la Commission Solidarités et Services à la population en date du 19 octobre 2026,**

**Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 30 octobre 2026,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

- **AUTORISER** Mme la Présidente de Douarnenez Communauté à déposer un dossier de demande d'agrément auprès du Service départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports,
- **AUTORISER** Mme la Présidente de Douarnenez Communauté, ou son représentant dûment habilité, à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales,
- **AUTORISER** Mme la Présidente de Douarnenez Communauté à ouvrir les crédits nécessaires au budget pour dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

**Fait et délibéré le 5 novembre 2026.**
**La Présidente,**
**Jocelyne POITEVIN**

**Le secrétaire,**
**François GUET**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DOUARNENEZ COMMUNAUTE